

**ARRÊTÉ fixant le tableau annuel d'avancement 2025
au grade d'Agent de maîtrise principal
N° 2025/043P**

Le Maire de Launac,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
SALGARELLA Jérôme	Agent de maîtrise / /

ARTICLE 2 :

	Femmes	Hommes	Total	
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	1	1	
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0	1	1	

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Launac, le 18 août 2025

**Le Maire,
Nicolas ALARCON**



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>